

MRC DE TÉMISCAMINGUE

 21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
 819 629-2829 / 1 855 622-6728
 mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-06-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER ET TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

À L'EFFET QUE le 15 juin 2022, le conseil de la MRC de Témiscamingue a adopté lors de sa séance ordinaire le règlement n° 216-06-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés du Comité municipal de Laniel conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1)*.

L'objet de ce règlement est d'établir le Code d'éthique et de déontologie des employés du Comité municipal de Laniel.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la MRC de Témiscamingue situé au 21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209, Ville-Marie. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Ville-Marie, ce 28 juin 2022.

Me Sami Bdiri
Greffier et trésorier adjoint